



La garde d'enfants, et l'arriéré de la pension alimentaire

Par **joli fleur**, le **03/06/2011** à **18:38**

bonsoir,voila mon problème je suis séparer depuis 2 ans et donc trois enfants à charge deux mineurs et un majeur.nous sommes passé au tribunal pour la garde alterné et la pension alimentaire il ne tient pas sont engagement il à 5 mois arriéré de pension et la garde alterné il ne les prend pas je ne sais plus sur qui m'adresser j'estime qui doit participé à l'éducation des enfants, surtout qu'il c'est remarier dernièrement et qu'il a sa belle-fille sous le meme toi sachant quelle ai majeur merci de m'aider dans mes démarche mes salutation distingué.

Par **Domil**, le **03/06/2011** à **22:35**

Déjà, vous allez voir un huissier pour mettre en place une saisie sur salaire pour les prochaines pensions et 6 mois d'arriérés. Donc ne tardez pas (au delà de 6 mois, faut faire une autre procédure)

Ensuite, vous faites une requête au JAF pour supprimer la résidence alternée et augmenter la pension (puisqu'il était censé assumer la charge des enfants la moitié du temps)
Il devra donner les revenus de son épouse et ne pourra pas arguer de la charge de sa belle-fille